

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 30 mai 2011**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G. MASSY J., LEROUX F., MARTIN P., BRAUD D., DUBREUIL A., RONDIER D., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : COLIN T., MILLOT G.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Présentation par les services de la Chambre d'Agriculture de l'étude sur le point de vente de produits locaux
- ✓ Schéma départemental de coopération intercommunale : projet de dissolution du SIRP Saint Sauvier - Archignat - Treignat
- ✓ Choix de la maîtrise d'œuvre de l'hôtel d'entreprises de La Chapelaude
- ✓ Emprunt pour l'éco-gîte de Mesples
- ✓ Demande de subvention Anim'canton
- ✓ Site Internet
- ✓ Mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- ✓ Vente des topoguides à l'association Tourisme en Pays d'Huriel
- ✓ Questions diverses

## **Conclusions sur l'étude de point de vente de produits locaux**

Les services de la Chambre d'Agriculture présentent l'étude qui a été réalisée sur la mise en place d'un point de vente de produits locaux. Les conclusions sont les suivantes :

- ✓ il existe un potentiel de clientèle pour la création d'un point de vente de produits locaux,
- ✓ le site le plus favorable semble être la ZAC de Chateaugay (par comparaison à celui de la zone de Souvol),
- ✓ son implantation et la lisibilité de sa vitrine seront déterminantes pour capter la clientèle,
- ✓ il reste à déterminer le ou les porteurs de projet ainsi qu'à prendre des décisions sur le type de point de vente sur lequel la commission agricole veut aller.

Différentes questions ont été posées sur la faisabilité économique d'un tel projet et les services de la Chambre d'Agriculture ont répondu que l'étude n'avait pas été affinée jusqu'à établir un prévisionnel. Elle avait simplement démontré qu'il existait un potentiel en terme de volume d'activité à réaliser.

Le Président indique que la Commission agricole doit poursuivre son travail de réflexion à partir de l'éclairage donné par cette étude. Il rappelle que la Communauté de Communes ne sera pas le maître d'ouvrage de cette opération et que la prochaine phase consistera à déterminer le porteur de projet.

## **Schéma départemental de coopération intercommunale**

Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, il appartient au Préfet d'adopter avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 un schéma départemental de coopération intercommunale en vue de rationaliser la carte de l'intercommunalité.

Les Communautés de Communes sont visées mais également d'autres Syndicats dont le SIRP Saint Sauvier-Archignat-Treignat. La Présidente de ce syndicat a reçu un courrier indiquant ce projet de dissolution en précisant « par fusion avec la CC du pays d'Huriel ».

Michel TABUTIN précise qu'aujourd'hui la Communauté de Communes n'a pas la compétence nécessaire et que d'autre part la gestion de ces syndicats implique une proximité immédiate notamment lorsqu'il s'agit de remplacer en urgence une ATSEM ou l'accompagnatrice dans l'autobus.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire s'oppose à cette fusion qui entraînerait la dissolution d'un syndicat qui fonctionne bien et dont la proximité est nécessaire à la mission. Un courrier sera adressé au Préfet pour lui préciser l'organisation du territoire, la qualité du maillage et du service rendu qui seraient compromises par une telle dissolution.

Michel TABUTIN engage les communes concernées à délibérer rapidement ainsi que le SIRP.

## **Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'hôtel d'entreprises**

La recherche d'un maître d'œuvre a fait l'objet d'une annonce sur le site du Conseil Général de l'Allier. Une seule proposition est parvenue, celle de Monsieur SOLE avec une offre de taux de rémunération à 8,5 %, soit 15 300 € sur un montant de travaux estimé à 180 000€ HT.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Monsieur SOLE.

## **Emprunt pour écogîte de Mesples**

Pour l'emprunt estimé à 59 000 €, trois organismes bancaires ont été consultés : la Banque Populaire, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole.

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition du Crédit Agricole qui est la plus favorable avec un emprunt sur 15 ans et une échéance trimestrielle de 1 328,58 €.

Les recettes de location du gîte devront couvrir cette dépense.

## **Demande de subvention Anim'canton**

Le Président explique qu'il est nécessaire de revoir le mode de fonctionnement de ce programme car aujourd'hui, on reçoit des demandes ne comportant aucune indication sur le coût et le financement des manifestations. Récemment, des demandes sont intervenues sur des manifestations qui dégageaient d'importants bénéfices.

Une commission est désignée pour revoir le dispositif et établir un règlement. Elle comprend :

- Michel TABUTIN
- Marie-Pascale MERVAUX
- Georges MARTIN
- Jean-Pierre PENAUD
- Denis RONDIER
- Pierre MARTIN

Les subventions suivantes sont attribuées :

- |   |       |
|---|-------|
| - Comité des Foires et Marchés pour l'organisation de la foire de Chambérat : | 300 € |
| - USTH pour le tournoi à la mémoire d'A. Granet :                             | 200 € |
| - Comité des Fêtes de Treignat pour la fête patronale du 11 au 13 juin :      | 300 € |

### **Site Internet**

Le site actuel est aujourd'hui « vieillot » et peu fonctionnel notamment au niveau des mises à jour. Le coût de l'intervention pour son rajeunissement a été chiffré à 1 840 € HT alors que l'achat d'un nouveau site est de l'ordre de 2 500 € selon les 1<sup>ers</sup> devis.

Le Conseil Communautaire décide de faire réaliser un nouveau site et retient la proposition de l'entreprise « La Souris Kiklic » pour un montant de 2 434 € HT.

### **Mise en place d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité**

Lors de la mise en place des cours d'informatique et d'anglais au Relais Services Publics, des parents d'enfants scolarisés ont demandé s'il était possible d'envisager des cours pour les enfants en difficultés.

Par la suite, différents contacts pris avec le principal du collège d'Huriel et les services de la CAF ont permis de mettre à jour un besoin de soutien scolaire sur le territoire. Ce besoin pourrait être satisfait par le biais de la signature d'un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) signé avec la CAF et subventionné à hauteur de 30 %.

Madame MERVAUX et les services de la Communauté de Communes, en partenariat avec le Centre Social, ont initié un projet qui comporterait une heure d'aide aux devoirs 2 soirs par semaine de 17 H 00 à 18 H 00 au Relais Services Publics avec un suivi en mathématiques, en français et en anglais selon les difficultés et les choix de l'enfant.

La taille du groupe pour démarrer serait de l'ordre de 15 enfants et le niveau de scolarité concerné serait celui de 6<sup>ème</sup>. Après avis des représentants de parents d'élèves et du principal du collège, il s'agit dans ce projet de donner aux enfants arrivant en 6<sup>ème</sup> des méthodologies et des habitudes de travail qui leur seront utiles pour les cycles à venir.

Le Conseil Communautaire trouve ce projet intéressant et le valide. Néanmoins, certains élus s'inquiètent de savoir si les enfants habitant en dehors d'Huriel pourront profiter du dispositif car il nécessite une implication des parents pour venir chercher les enfants.

L'opération qui peut bénéficier de fonds européens débutera à la rentrée prochaine. Au niveau des intervenants deux personnes seront recrutées (8 h par mois au total) ainsi que des bénévoles du territoire. Le coût de l'opération est estimé aujourd'hui à 5 000 € avec des cofinancements possibles à hauteur de 80 %.

Les parents devront apporter une contribution symbolique de 30 € par trimestre avec une ristourne possible de 10 € si les enfants ont fait preuve d'assiduité (sdt le 3<sup>ème</sup> trimestre gratuit).

### **Questions diverses**

- Location de la maison et du garage de Saint Sauvier à Madame DECLEMY

La Trésorerie a appelé notre attention sur des retards de paiement importants tant au niveau du loyer du garage (693 €) que de la maison (1 348,62 €). Il convient donc de mettre fin dans un premier temps à la location du

garage et ensuite de regarder avec une assistante sociale le problème du loyer principal (une partie nous est versée directement par l'APL).

Le Conseil Communautaire valide la décision d'interruption du bail de location du garage à partir de 30 juin et décide de travailler en liaison avec une assistante sociale pour le problème du loyer de la maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura le 11 juillet à 18 H 00 à Archignat.